



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

liberté d'aller et venir

Question écrite n° 103340

Texte de la question

M. Jean-François Mancel alerte M. le ministre de l'intérieur sur les événements légalement intolérables et condamnables qui se sont produits dimanche 26 février 2017 de 20 heures 15 à 21 heures 45 devant l'église Saint-Roch dans le 1er arrondissement de Paris. Une bande d'énergumènes, dotés de pancartes et de mégaphones, a empêché, pendant plus d'une heure, plusieurs centaines de personnes d'entrer dans l'église pour y entendre un concert du souvenir commémorant le 25ème anniversaire du génocide de Khodjaly où 614 civils, hommes, femmes, enfants azerbaïdjanais ont été massacrés par l'armée arménienne. Malgré de nombreux appels à la police par l'organisateur, les forces de l'ordre attendaient des ordres pour intervenir ! Le député veut savoir pourquoi, en pleine application de l'état d'urgence, une trentaine d'individus peut porter atteinte physiquement à la liberté d'aller et venir, d'opinion et d'expression de centaines de personnes venues assister pacifiquement à un concert de musique classique. Comment une manifestation d'intimidation, de blocage de l'entrée d'un lieu de concerts, non autorisée, peut se dérouler pendant plus d'une heure sans qu'aucune mesure concrète ne soit prise pour la disperser ? Le député espère enfin que la défaillance caractérisée de l'État dans sa mission de protection de la liberté des citoyens n'est pas due à un choix délibéré fondé sur des raisons partisans remettant gravement en cause sa neutralité et son impartialité. Il attend donc de sa part une réponse rapide et précise.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103340

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2174

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)